Université Rennes 2

Licence 1

Voici les procédures d'inscriptions pour entrer en 1re année de Licence

Sélectionnez votre profil ci-dessous pour voir la procédure à suivre.

Bachelier 2026

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme Parcoursup **:**

- du 19 janvier au 12 mars 2026 : formulation et dépôt des vœux
- jusqu'au 1er avril 2026 : finalisation des dossier et confirmation des vœux

Étape 2 : Inscription administrative

Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Inscription en ligne

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut étudiant et de recevoir la carte étudiante.

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application de première inscription en ligne à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Journée d'Accueil de Méthodologie Informatique (JAMI)

La JAMI est une formation **obligatoire pour toutes les étudiantes et les étudiants de L1**. L'objectif est de prendre en main les services numériques de l'université : portail étudiant, Cursus, webmail.

Cette formation est **constituée de 2h de TD**.

A l'issue de votre inscription administrative, vous serez redirigés sur l'application JAMI https://pix.univ-rennes2.fr/jami/, où vous pourrez choisir le créneau horaire de votre groupe de TD, qui aura lieu lors de la semaine de rentrée.

Note : les étudiants du **campus Mazier à Saint-Brieuc ne sont pas concernés par l'inscription** à des créneaux horaires. Des informations sur la JAMI leurs seront transmises à la rentrée.

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription aux enseignements **du 2 septembre (9h) au 4 septembre 2026 (13h).**

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier jusqu'au 24 septembre 2026 :

- à leur scolarité de département ;

- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription aux enseignements **du 25 novembre (10h) au 3 décembre (17h).**

Cas spécifiques

Site de Saint-Brieuc :

Les étudiants inscrits en Licences AES, Histoire, LEA et STAPS devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription

administrative.

Pour les étudiants en STAPS inscrits administrativement après le 17 juillet, une autre période d'inscription aux enseignements sera précisée fin août.

Site de Rennes :

Les étudiants inscrits en AES devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Les étudiants inscrits en MIASHS devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Les étudiants inscrits en STAPS devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Les étudiants inscrits en LEA devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements.

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiante ou l'étudiant est autorisé à se présenter aux examens.

La validation de l'inscription aux enseignements de Licence 1 est semestrielle.

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Réorientation depuis une autre filière

Cas spécifique - Réorientation Université de Rennes / Université Rennes 2

A l'issue de leur premier semestre, les étudiantes et étudiants des deux universités peuvent se réorienter dans une filière proposée par l'autre établissement au titre du second semestre. Chaque université se réserve l'opportunité de ne pas proposer l'ensemble de ses formations de Licence 1, et de les retirer sans préavis.

Les étudiantes et étudiants inscrits dans un cursus universitaire (de la L1 au Master 2) qui souhaitent se réorienter ou toute reprise d'étude en **Licence 1** doivent suivre la procédure suivante :

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme Parcoursup **:**

- du 19 janvier au 12 mars 2026 : formulation et dépôt des vœux
- jusqu'au 1er avril 2026 : finalisation des dossier et confirmation des vœux

Vous n'avez pas à fournir de fiche avenir sur Parcoursup.

En revanche, **si vous avez été accompagné par un service chargé de l'orientation durant l'année universitaire**, vous pourrez **joindre une attestation de suivi de votre projet de réorientation qui sera à renseigner par ce service** ou tout autre document valant attestation.

Étape 2 : Inscription administrative

Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonérée ou exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

1re inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut étudiant et de recevoir la carte étudiante.

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application de première inscription en ligne à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étudiantes et étudiants inscrits à Rennes 2 précédemment

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription aux enseignements **du 2 septembre (9h) au 4 septembre 2026 (13h).**

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier jusqu'au 24 septembre 2026 :

- à leur scolarité de département ;

- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription aux enseignements **du 25 novembre (10h) au 3 décembre (17h).**

Cas spécifiques

Site de Saint-Brieuc :

Les étudiants inscrits en Licences AES, Histoire, LEA et STAPS devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Pour les étudiants en STAPS inscrits administrativement après le 17 juillet, une autre période d'inscription aux enseignements sera précisée fin août.

Site de Rennes :

Les étudiants inscrits en AES devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Les étudiants inscrits en MIASHS devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Les étudiants inscrits en STAPS devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements à l'issue de leur inscription administrative.

Les étudiants inscrits en LEA devront procéder à leur inscription annuelle aux enseignements.

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiante ou l'étudiant est autorisé à se présenter aux examens.

La validation de l'inscription aux enseignements de Licence 1 est semestrielle.

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Formation à distance

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme Parcoursup **:**

- du 19 janvier au 12 mars 2026 : formulation et dépôt des vœux
- jusqu'au 1er avril 2026 : finalisation des dossier et confirmation des vœux

Étape 2 : Inscription administrative

Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonérée ou exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

1re inscription à Rennes 2

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut étudiant et de recevoir la carte étudiante.

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application de première inscription en ligne à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étudiantes et étudiants inscrits à Rennes 2 précédemment

La période complémentaire d'inscription **sera du 24 août 2026 (10h) au 4 septembre 2026 (12h)**.

Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne.

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application **PJWEB** pour nous transmettre les justificatifs demandés.

N'oublier pas de télécharger, compléter et joindre à vos pièces justificatives le formulaire "personne à contacter en cas d'urgence".

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h) ou par mail à assistance-inscriptions [at] univ-rennes2.fr (assistance-inscriptions[at]univ-rennes2[dot]fr).

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription est nécessaire pour pouvoir vous présenter aux examens et faire vos choix d'options. Vous effectuez les démarches en ligne pour les deux semestres (du lundi 07 septembre, 10h, au vendredi 2 octobre 2026, 12h) via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils".

Si vous avez soumis ou souhaitez soumettre un dossier de demande de dispense d'enseignement(s), vous devez dans un premier temps réaliser votre inscription aux enseignements sans tenir compte du résultat de cette demande. La scolarité de votre département interviendra dans un second temps pour régulariser votre dossier, le cas échéant, si une ou plusieurs dispense(s) d'enseignement vous est/sont accordée(s).

En savoir davantage sur la demande de dispense d'enseignement

Étape 4 : Règlement des frais liés à l'enseignement à distance

À partir du 07 septembre, si vous avez reçu votre carte d'étudiante, vous vous acquittez du montant des frais liés à l'enseignement à distance (le cas échéant, vous vérifiez que l'exonération a bien été prise en compte).

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'étudiante, merci de vous reporter aux indications dans la partie "Inscription Administrative".

Accédez au module de paiement.

Procédure : Après avoir vérifié et validé votre contrat pédagogique, vous réglez par carte bancaire.

Après le paiement en ligne, le délai de traitement est d'environ 7 à 10 jours ouvrés. Les accès aux cours en ligne seront ouverts progressivement et par ordre chronologique après vérification des dossiers d'inscription par nos services. Seules les personnes ayant réalisé complètement les démarches (inscription + règlement des frais) se verront ouvrir l'accès à la plateforme de cours à distance à compter du 3e week-end de septembre.

Rentrée universitaire

Toutes les informations concernant la rentrée universitaire seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Reprise d'étude

Vous êtes dans une démarche de reprises d'études, et/ou vous devez justifier de votre assiduité en formation à un tiers qui finance votre formation ou vous indemnise durant cette période, vous devez prendre contact avec le Service Formation Continue et Alternance (SFCA) en parallèle de cette candidature à l'université. De plus, si vous n'avez pas le diplôme requis pour entrer dans l'année de formation souhaitée, vous devrez joindre à votre candidature un dossier de demande de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) à retirer auprès du pôle validation des acquis du SFCA.

Informations et contacts sur https://sfca.service.univ-rennes2.fr/

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme Parcoursup **:**

- du 19 janvier au 12 mars 2026 : formulation et dépôt des vœux
- jusqu'au 1er avril 2026 : finalisation des dossier et confirmation des vœux

Étape 2 : Inscription administrative

Remplissez le dossier d'inscription stagiaire de la formation continue, à retourner à la scolarité d'UFR concernée avant le 21 juillet 2026.
Payez les frais de formation en fonction de votre situation.

Étape 3 : Inscription aux enseignements

Cette inscription en ligne via le portail étudiant, en suivant le bouton "Tous les outils" est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription aux enseignements **du 2 septembre (9h) au 4 septembre 2026 (13h).**

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription aux enseignements devra se faire par formulaire papier jusqu'au 24 septembre 2026 :

- à leur scolarité de département ;

- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription aux enseignements **du 25 novembre (10h) au 3 décembre (17h).**

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiante ou étudiant est autorisé à se présenter aux examens.

La validation de l'inscription aux enseignements de Licence 1 est semestrielle.

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

Étudiantes et étudiants internationaux (hors échanges et hors EEE)

Étape 1 : Candidature

Candidats internationaux résidant en France

Cette procédure ne s'adresse pas aux ressortissants de l'Espace Économique Européen (Union Européenne + Norvège + Islande + Liechtenstein) ou de Suisse.

La campagne d'inscription pour une rentrée en septembre commence le 1er octobre de l'année N-1. Par exemple, pour la rentrée de septembre 2027, vous devrez télécharger le dossier de Demande d'Admission Préalable à partir du 1er octobre 2026.

Le dossier de Demande d'Admission Préalable (**DAP vert**) est à télécharger sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le dossier est à retourner **au plus tard le 15 décembre de l'année N-1**, avec les pièces demandées, à chacune des trois universités choisies.

Si vous passez le Test de Connaissance du Français pour la DAP (TCF DAP) : une fois en possession de votre attestation, vous devrez en faire une copie et l'envoyer au plus vite également à chacune des universités choisies.
À l'université Rennes 2, la session TCF est déjà passée. La prochaine session aura lieu en début d'année 2026, la date exacte sera communiquée ultérieurement.

Candidats internationaux résidant dans un pays avec Centre Études en France (CEF - Campus France)

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, des **Centres pour Études en France (CEF)** ont été mis en place dans certains pays pour faciliter les démarches administratives des futurs étudiants.

Pays adhérents à la procédure CEF :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Vous devez vous connecter **Vous devez vous connecter à partir du 1er octobre de l'année N-1 et avant la date limite du 15 décembre de cette même année** sur le site internet de votre pays de résidence ("nomdupays".campusfrance.org) puis suivre les indications affichées.

Candidats internationaux résidant dans un pays sans Centre Études en France (CEF)

La campagne d'inscription pour une rentrée en septembre commence le 1er octobre de l'année N-1. Par exemple, pour la rentrée de septembre 2027, vous devrez télécharger le dossier de Demande d'Admission Préalable à partir du 1er octobre 2026.

Le dossier de demande d'admission préalable (**DAP blanc**) et la notice explicative sont :

- soit à retirer dans les services culturels de l'ambassade de France de votre pays de résidence ;
- soit à télécharger sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le dossier est à retourner **au plus tard le 15 décembre de l'année N-1**, avec les pièces demandées, au service culturel de l'ambassade de France.

Test linguistique

Les candidats doivent disposer d'un niveau de connaissance du français suffisant afin de suivre de manière efficace la formation dispensée.

Dans le cadre de la Demande d'Admission Préalable, le **TCF-DAP** est le seul test réglementaire admis pour la vérification du français. Ce test est organisé par le France Education International (https://www.france-education-international.fr/) et se déroule au sein des universités. **Les candidats ne résidant pas en France passent le test dans leur pays**.

Chaque année l'université organise une session de passation du TCF en début d'année civile. La prochaine session se tiendra en début d'année 2026. La date exacte sera indiquée ultérieurement.

Principales dispenses de vérification du niveau de langue française :

- candidats venant d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif ;
- candidats dont les études secondaires se sont déroulées en majeure partie en français ;
- les titulaires du DALF niveaux C1 et C2, du DELF niveau B2 ;
- les candidats ayant passé ce test et obtenu le niveau B2 depuis moins de 2 ans.

Seuls les dossiers des candidats ayant obtenu au minimum le niveau B2 seront examinés par les commissions pédagogiques (en savoir plus sur le niveau de TCF requis à l'Université Rennes 2 et les cas de dispense).

Pour les remises à niveau en français, voir le site du CIREFE.

Cas particuliers

- les apatrides ou réfugiés politiques titulaires de la carte de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- les enfants de diplomate en poste en France et y résidant eux-mêmes ;
- les boursiers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé (Centre National des Œuvres Universitaires – CNOUS, ou Egide) ;

doivent demander **un dossier de demande de validation** auprès de la DÉVU (Espace Accompagnement Etudiant bâtiment P - 2e étage) **à partir du 1er juin 2026**.

RAPPEL :

- les candidats français titulaires (ou en préparation) d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ;
- les candidats étrangers titulaires (ou en préparation) d'un diplôme de fin d'études secondaires français ou européen :

doivent suivre la procédure Parcoursup **(à partir de janvier 2026).**

Important

Si votre candidature est acceptée, vous devrez apporter, au moment de votre inscription administrative, les originaux de vos diplômes et leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté.

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir du 1er juin 2026, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si vous êtes exonérée ou exonéré ou non.

Cette démarche est à effectuer sur le site CVEC.Etudiant.gouv.fr.

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Si votre candidature est acceptée, vous devrez apporter, au moment de votre inscription administrative, les originaux de vos diplômes et leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté.

Afin de procéder à votre inscription administrative, des sessions d'accueil seront organisées du jeudi 27 août au vendredi 04 septembre, les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 13h30 et à 15h en salle E305 (bâtiment E, 3e niveau).

Vous pourrez y assister en réservant un créneau via le lien qui vous sera transmis.

En dehors de ces dates, à partir du 20 août et jusqu'au 30 septembre, vous pourrez vous adresser à l'Espace Accompagnement Etudiant situé au 2e niveau du bâtiment P, ouvert du lundi au jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 16h.

Dans le cas de visa délivré tardivement, mais avant le 25 septembre 2026, un délai est accordé aux étudiants qui auront jusqu'au 15 octobre 2026 pour se présenter à leur scolarité d'UFR.

Étudiantes et étudiants internationaux (en échange)

Suivez la procédure disponible à la page Venir étudier en France.

Fichiers associés
Formulaire "personne à contacter en cas d'urgence"Publié le 3 juillet 2026
Formulaire de demande d'exonération des droits d'inscription différenciés pour l'année 2026/2027Publié le 6 juillet 2026
À voir aussi

- Frais d'inscriptions
- Bourses
- Annuler son inscription